



ROMÂNIA
MINISTERUL EDUCAȚIEI NAȚIONALE
UNIVERSITATEA NAȚIONALĂ DE EDUCAȚIE FIZICĂ ȘI SPORT BUCUREȘTI
FACULTATEA DE EDUCAȚIE FIZICĂ ȘI SPORT

060057 București, Str. Constantin Noica nr. 140, sector 6,
Tel. centrală: (00.40.21) 316.41.07, Tel. Decanat: (00.40.21) 316.41.07 / int. 232, fax: (00.40.21) 312.04.00,
<http://www.unefs.ro>

No. _____ / _____

CONTRAT ANNUEL D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES DE LICENCE
1^{ère} année

I. PARTIES CONTRACTANTES

1. L'UNIVERSITÉ NATIONALE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT - FACULTÉ D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT, 140 Rue Constantin Noica, Bucarest, représentée par le Doyen **ALINA DANIELA MOANȚĂ**, Professeur doctor et

2.M./Mlle _____, en qualité d'étudiant(e) au programme d'études universitaires de licence **ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, langue d'enseignement le français**, bénéficiaire de services éducationnels réalisés en régime de financement budget / taxe, forme d'enseignement à temps plein, possesseur du passeport série _____ no. _____, né(e) le _____, domicilié(e) en _____, ville _____, no. _____, rue _____, bloc _____, app. _____, étage _____, code postal _____, téléphone _____, mél _____.

II. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la réglementation de la manière de parcourir le curriculum d'enseignement dans le système de crédits transférables.

III. DURÉE

Le présent contrat est valable pour l'année universitaire _____ / _____

IV. CRÉDITS

Pour une année d'études, 60 crédits (ECTS) sont alloués.

L'étudiant qui, dans l'année universitaire précédente, a intégralement rempli les obligations assumées par le contrat d'études et a accumulé 60 crédits est déclaré réussi.

L'étudiant ayant obtenu un nombre de minimum 20 crédits pour la 1^{ère} année et de minimum 40 crédits, cumulés pour la 1^{ère} et la 2^e année, est déclaré réussi.

Pour finaliser les études universitaires de licence, l'étudiant est obligé d'accumuler 180 ECTS.

V. CURRICULUM

Conformément au curriculum et aux autres options exprimées, les disciplines qui seront étudiées, les crédits et la forme d'évaluation sont les suivants:

1^{er} SEMESTRE

CODE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	ECTS	FORME D'ÉVALUATION
DF 1	KINÉSIOLOGIE	4	E
DF 5	BASES GÉNÉRALES DE L'ATHLÉTISME	3	V
DF 6	GYMNASTIQUE DE BASE	3	V
DF 7.3	Fondements scientifiques des jeux sportifs: FOOTBALL	5	E
DL 2	ANATOMIE FONCTIONNELLE	4	E
DL 9	THÉORIE ET PRATIQUE DANS DES SPORTS D'EXPRESSION	3	V
DC 4	MANAGEMENT APPLIQUÉ À L'EPS	3	E
DC 1	LANGUE ÉTRANGÈRE (LE ROUMAIN) – 1 ^{er} NIVEAU	5	C
DISCIPLINES FACULTATIVES			
TOTAL ECTS		30	

2° SEMESTRE

CODE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	ECTS	FORME D'ÉVALUATION
DF 3	THÉORIE ET MÉTHODIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT	6	E
DF 7.2	Fondements scientifiques des jeux sportifs: HANDBALL	5	E
DL 5	THÉORIE ET PRATIQUE DANS DES BRANCHES DE LA GYMNASTIQUE	9	E
DL 7	THÉORIE ET PRATIQUEDANSDES SPORTS D'EAU	4	E
DL12	APPLICATIONS PRATIQUES - DISCIPLINES SPORTS D'EAU (DANS DES CAMPS DE PRÉPARATION)	2	Cond DL 7
DC 2	COMMUNICATION EN EPS	4	C
DISCIPLINES FACULTATIVES			
TOTAL ECTS		30	

VI. TAXES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La taxe de scolarité doit être payée seulement par les étudiants qui font leurs études en régime de financement avec taxe et représente la contre-valeur des services éducationnels offerts par l'U.N.E.F.S. Elle est établie annuellement, dans les conditions de la loi, par le Ministère de L'éducation Nationale et de la Recherche, et doit être payée en deux tranches:

1. Au moment de l'inscription
2. Jusqu'au 23 Mars, 2018

D'autres activités de scolarisation et / ou d'évaluation (étude de certaines disciplines facultatives, réexamens après la deuxième présentation etc.) sollicitées par les étudiants seront supportées par ceux-ci, quel que soit le régime de financement.

En vue de dérouler les activités didactiques dans les bases de Parâng et Eforie, il faut payer une taxe représentant la contre-valeur pour les repas servis, dans un montant établi en fonction des prix pratiqués.

Le paiement des taxes afférentes à la scolarisation peut s'effectuer sur ordre de paiement (code fiscal 4267192 compte no. RO74RNCB0077050253860007).

Pour les candidats citoyens étrangers qui paient eux-mêmes leurs études en devises, la décision d'immatriculation s'émet seulement après le paiement intégral de la taxe de scolarité afférente à premier semestre universitaire et après avoir signé le contrat d'études (contrat-cadre).

Si le contrat d'études se termine, sur la demande de l'étudiant ou suite à son exclusion, la taxe d'études déjà payée intégralement ou partiellement ne se restitue pas.

VII. MODIFICATION ET RÉSILIATION DU CONTRAT

Le contrat annuel d'études peut être modifié avec l'accord des deux parties, dans le cas de l'apparition de certaines situations qu'on n'a pas pu prévoir quand celui-ci a été signé. La modification se concrétise par la conclusion d'un document additionnel.

Le présent contrat se termine dans les situations suivantes:

- a) à la fin de la durée des études;
- b) sur la demande d'abandon formulée par l'étudiant;
- c) dans le cas du transfert de l'étudiant;
- d) dans le cas de l'interruption des études; le nouveau contrat d'études sera conclu dans les conditions issues suite à la modification des curricula;
- e) à la terminaison de la qualité d'étudiant, suite à l'exclusion pour des déviations sévères de la discipline, avec violation de la Carte universitaire, du Règlement concernant l'organisation et le déroulement de l'activité professionnelle et des autres règlements en vigueur.

VIII. CLAUSES SPÉCIALES

Les possibles malentendus contractuels se solutionnent amiablement. Sinon, les litiges issus sont solutionnés par l'instance de droit commun.

Les dispositions du présent contrat se complètent avec les dispositions de la Loi no. 1 / 2011, avec les modifications et les compléments ultérieurs, avec les dispositions de la Carte de l'U.N.E.F.S., du Règlement concernant l'organisation et le déroulement de l'activité professionnelle, tout comme avec d'autres décisions de l'U.N.E.F.S. relatives à la scolarisation.

Le présent contrat d'études universitaires de licence se conclut aujourd'hui, le _____, en 2 exemplaires, un pour chacune des parties.

L'annexe 1, "Demande disciplines optionnelles et facultatives", **l'annexe 2**, "Déclaration sur l'état de santé et le respect des règles de déroulement des cours, séminaires et travaux pratiques dans le cadre de l'Université Nationale d'Éducation Physique et Sport de Bucarest" et **l'annexe 3**, "Déclaration sur la participation aux activités didactiques à la Base Sportive de Eforie Nord", font partie intégrante du contrat.

DOYEN F.E.F.S.,
Prof. univ. dr. ALINA DANIELA MOANȚĂ

SECRÉTAIRE,
GEORGETA SILIȘTEANU

COORDONNATEUR ECTS,
Lect. univ. dr. POPESCU MANON
Lect. univ. dr. STOICESCU MARIUS

ETUDIANT,